

Pour les candidats visant le CCP4 du Titre Professionnel Formateur Professionnel d'Adultes, le stage DOIT vous permettre de mettre en œuvre toutes les actions suivantes :

Activités à respecter pour le choix du stage ou de la période d'application.
Concevoir et exploiter un dossier de veille.
Prendre en compte les obligations contractuelles, réglementaires et les enjeux transverses d'une formation (hygiène, santé et sécurité au travail et RSE ...).